

CHSCT du 10/06/2021 à 9 H 30

Présents :

M Bocquillon, Mme Jussiaux, M Jouanneau, Mme Mannevy secrétaire.

Direction : Mme Desbois, Mme Deslandes, Mme Lenfant,

Syndicats : M Prud'homme, Mme Thiennot, Mme Pénisson, Mme Lechaux, M Champagne, Mme Renaud, M Oblin, M Pénin,

1/ Approbation du PV du CHSCT du 9 avril 2021.

L'approbation du PV est reporté au prochain CHSCT

2/ Bilan du DUERP PAP de l'année précédente.

Point sur les actions menées à terme, celles abandonnées pour diverses raisons (refus de financement du CHSCT, devenu inutile etc).

3/ DUERP PAP pour les années 2019 /2021.

2021 est l'année où les agents auraient dû être associés pour le recueil des risques dans les services, 6 agents ont participé au 3 groupe de travail.

Pour le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), cette année, 108 risques ont été recensés.

Pour le PAP (plan annuel de prévention), le groupe de travail a retenu, cette année, 33 actions.

Cette année : pas de risque classé A (il y avait peu de demande nouvelle, à se demander combien de réunion de service ont réellement eu lieu !! malgré le caractère obligatoire).



Les membres du groupe de travail du DUERP ont demandé à ce qu'un courrier soit rédigé et adressé à MME Desbois afin d'attirer l'attention sur les risques psycho-sociaux qui ne peuvent être traités sur le plan local (15 situations).

On demande que les réponses à ce courrier (quand elles arriveront, car nous sommes optimistes) soient annexées aux PAP des années suivantes.



Oui

Les OS ont donné un avis favorable au PAP avec des réserves sur la budgétisation.

Bon maintenant on va attaquer le nerf de la guerre les sous !

4/ Point sur le budget.



Le CHSCT dispose d'une dotation de 33 687 € (94 % de la dotation globale, il semble que les 6 % restants soient très rarement attribués et donc dépensés, il s'agit d'une réserve budgétaire).

Le CHSCT ne veut pas financer :

- les travaux des bâtiments,
- la réfection des marches des CDFIP,
- l'entretien du parking des CDFIP,
- les plans des bâtiments,
- le mobilier de bureau,
- des stages d'accueil organisés par des entreprises privées.



Pour les 5 premiers refus le motif des refus est que ce sont des dépenses de fonctionnement.

Pour la formation privée, nous estimons que nous avons une formation professionnelle performante (ENFIP) qui propose ces stages identiques.

Par contre le CHSCT veut bien financer totalement ou partiellement :

- les souris sans fil,
- les bras support pour ordinateurs,
- le remplacement de poignées des portes rondes par des béquilles,
- l'alarme interne à l'accueil sur un site extérieur,
- les stages Sauveteur, Secouriste du travail,
- les stages d'évacuation,
- les stages de manipulation des extincteurs,
- des masques inclusifs,
- un miroir de sécurité pour la sortie du parking du CDFIP de Châteauroux,
- une caméra de sécurité sur un site (à la demande des agents),
- la poignée de tirage et un lecteur de badge sur la porte du SGC de Châteauroux,
- l'amélioration de la VMC.



Par contre, le CHSCT voulait bien financer deux tables avec ombrières pour les CDFIP de Châteauroux afin que les agents puissent manger dehors.

La Direction a expliqué que cette dépense ne pouvait être financée par cet organisme, il faudrait en faire la demande auprès des services sociaux ???

4/ Questions Diverses



On a appris (on en faisait la demande à chaque réunion) que le CHSCT de l'Indre sera compétent pour les nouveaux services qui arrivent à la direction.

Du coup, ben, on a demandé à avoir accès aux plans!

Alors là ça se complique, vous n'êtes pas sans savoir que les CHSCT doivent disparaître donc dans l'avenir il y aura des CTL-CHSCT .

Donc là, on arrive à la limite de l'exercice : le CTL du 93 devra siéger en demandant aux élus du CHSCT de l'Indre de siéger!

Par contre ;, « l'inverse ne semble pas possible » dixit Madame

Deslandes, quand le CTL-CHSCT de l'Indre va siéger on ne pourrait pas convoquer les élus du CTL du 93 ? On va attendre d'avoir la confirmation officielle !

Bonjour les frais de déplacement mais qui paie le 36 ou le 93.

Evolution de la situation sanitaire :

Télétravail :

Le recensement ne s'effectue plus qu'une fois par semaine :

- Au 3 juin, il y avait 47 télétravailleurs et 5 nomades.

Sur les 3 jours ouvrés précédents, on dénombrait 115 télétravailleurs.

- Au 7 juin, il y avait 48 télétravailleurs et 5 nomades.

Il n'y a pas eu de nouveaux cas depuis le dernier point info, ce qui signifie qu'il y a eu depuis le 1^{er} janvier 2021, 3 cas testés positifs dont 2 ont été un peu malade.

On se réjouit de ne recenser aucune hospitalisation.

Le nombre de vaccinés ne peut pas être comptabilisé puisque vis-à-vis du secret médical, on pose une demi-journée pour rendez-vous médical sans donner de justificatif...

Télétravail : on ne parle que du télétravail « mesure exceptionnelle » (COVID) et non de celui pour motif médical.

A compter du 9 juin, les télétravailleurs ne peuvent bénéficier que de 3 jours de télétravail maximum par semaine.

A compter du 1^{er} juillet, le télétravail ne pourra pas excéder 2 jours.

Mais c'est sans compter sur le télétravail classique qui sera accessible à partir du 15 juin 2021 dans SIRHIUS et pourra se cumuler avec le télétravail exceptionnel.

Donc vous pouvez rester à 5 jours par semaine jusqu'au 31 août 2021 (selon l'état d'avancement de la crise sanitaire). Voici le lien pour de plus amples explications :

http://nausicaadoc.appli.impots/doc/2021/005813/memo_teletravail.pdf



*J'peux pas
j'ai TÉLÉTRAVAIL*





Travaux au sous-sol, il s'agit du recouvrement ou encapsulage de « dalles amiantes » on s'est interrogé sur l'efficacité de la méthode de recouvrir autour des armoires même si celles-ci sont vides !

Une fois de plus, nous avons demandé le plan au premier septembre du SDIF, nous les aurons avec les documents du prochain CTL qui aura lieu le 22 juin 2021, donc bientôt, bientôt

VERIFICATION, METRE
DE
PRACTIQUE DES TRAVAUX
DU BATIMENT

Nous avons demandé la copie des documents des vérifications des bâtiments (les nôtres mais aussi les EFS). Alors pour nos bâtiments cela semble possible mais pour les locaux des EFSben, c'est peut-être possible mais c'est peut-être à notre administration de demander ...

Oui... , peut être... , en effet ... , cela aurait pu être fait... mais en fait notre direction n'a jamais demandé !

Donc des conventions ont été signées en confiance ...

Il appartient aux agents de signaler ce qui pourrait ne pas être conforme dans ces bâtiments ou installations



Faites votre
SIGNALEMENT

Voilà, fin de la séance 16H10.

Prochain CHSCT le 5 octobre 2021



Vos représentants : Titulaires : Eddy Prud'homme, Christine Thiennot
Suppléants : Marie-Noëlle Lechaux, Karine Pénisson